

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
Département des Alpes de Haute-Provence  
-----  
Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2022-04(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-deux et le 13 janvier, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 30 décembre 2021

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 5

Absents : 0

Votants : 1

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Etaient présents : Madame Patricia PAUL, 1<sup>ère</sup> vice-présidente, Monsieur Claude BONDIL, 2<sup>ème</sup> vice-président ; monsieur Maurice JAYET, 3<sup>ème</sup> vice-président ; madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau.

**Objet : Demande de subventions auprès du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne**

**Le Président expose :**

Dans le cadre de la préservation de la forêt méditerranéenne, le Service départemental d'incendie et de secours des Alpes de Haute-Provence est susceptible d'être éligible à différentes subventions auprès du Conservatoire de la forêt méditerranéenne, comme :

- Formation des acteurs de surveillance :
  - Montant de l'opération : 30.000 € ;
  - Subvention sollicitée : 21.000 € ;
  - Autofinancement : 9.000 €.
- Fonctionnement des patrouilles :
  - Montant de l'opération : 50.000 € ;
  - Subvention sollicitée : 25.000 € ;
  - Autofinancement : 25.000 €.
- Patrouilles lacustres :
  - Montant de l'opération : 12.300 € ;
  - Subvention sollicitée : 12.300 € ;
  - Autofinancement : 0 €.
- Véhicule de patrouilles préventive et de surveillance 4x4 :
  - Montant de l'opération : 100.000 € HT ;
  - Subvention sollicitée : 60.000 € ;
  - Autofinancement : 40 000 €.

Il est demandé au Bureau du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et d'autoriser le Président à déposer auprès du Conservatoire de la forêt méditerranéenne les demandes de subventions correspondantes.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration

  
Jean-Claude CASTEL